



Créteil, le 8 septembre 2017

RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**

**Inspection pédagogique régionale**

Affaire suivie par  
Claudine Schuster  
Téléphone  
0157026844  
Mél

Claudine.schuster@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

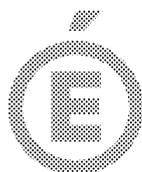
**Objet : lettre de rentrée 2017**

Chèr.e.s collègues,

Cette lettre de rentrée me permet d'abord de souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues et stagiaires affectés dans notre académie : ils ont été je l'espère bien accueillis par chacune de vos équipes. Leur accompagnement méritant toute notre attention, je tiens à les rencontrer tous très rapidement.

Notre académie cristolienne scolarise près d'un million d'élèves et continue de présenter une démographie croissante. C'est une belle académie ; elle est réactive, emblématique et sensible. Elle correspond à une réalité complexe et passionnante que nous devons explorer sans cesse afin d'en saisir la richesse et la diversité, en évitant de succomber à l'entretien de l'image trop souvent stéréotypée qui en est médiatisée. Le projet académique 2016-2019, dans ses 4 axes (performance juste et efficace, valeurs, coopération, ressources humaines) exprime bien l'esprit et la démarche de notre travail : la priorité accordée au dialogue et à la **confiance** pour relever les défis du présent et développer les potentiels afin de faire réussir tous les élèves de notre territoire. **Engagement, ouverture et professionnalisme** sont mobilisés pour élever le niveau scolaire de nos élèves, développer leur **esprit critique** et **anticiper leur insertion professionnelle**, sans oublier de former les citoyen.ne.s de demain en portant fièrement les **valeurs et les principes de la République**.

J'apprécie l'importance de cet engagement que chacun d'entre vous a consacré en 2016-17. Ces efforts permettent des résultats du baccalauréat à des scores très honorables, même s'ils diminuent légèrement après 3 années consécutives de progression. Nous savons bien que la qualité de l'accompagnement, le travail en équipe, la démarche technologique particulière à nos séries permettent une pédagogie différenciée et adaptée à nos élèves qui s'épanouissent dans nos formations, c'est essentiel et précieux.



## Quelques statistiques du bac 2017

ST2S	% réussite	Moyenne AI	Moyenne PT	Moyenne BPH
94	87	13,0	13,4	11,3
93	88	13,4	13,5	11,2
77	90	12,8	13,3	12,3
<b>Académie Créteil 2017</b>	<b>88</b>	<b>13,0</b>	<b>13,4</b>	<b>11,7</b>
<i>Rappel Créteil 2016</i>	<i>92</i>	<i>13,3</i>	<i>13,3</i>	<i>10,6</i>
<i>Rappel Créteil 2015</i>	<i>90,7</i>	<i>13,3</i>	<i>13,7</i>	<i>10,3</i>

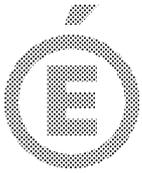
STL spécialité biotechnologie (sauf * = 2 spé)	% réussite	Moyenne PTA	Moyenne CBSV (*)	Moyenne BTK écrit	Moyenne ECE(*)	Moyenne ETLV
94	94,3	13,55	10,56	12,48	13,88	13,47
93	82	12,57	9,76	11,96	13,42	12,09
77	94	14,35	10,74	12,62	14,03	13,48
<b>Académie Créteil</b>	<b>90,6</b>	<b>13,55</b>	<b>10,34</b>	<b>12,37</b>	<b>13,77</b>	<b>13</b>
<i>Rappel Créteil 2016</i>	<i>95,4</i>	<i>14,2</i>	<i>12,3</i>	<i>13,1</i>	<i>14,3</i>	<i>13</i>
<i>Rappel Créteil 2015</i>	<i>95,1</i>	<i>13,5</i>	<i>12</i>	<i>12,7</i>	<i>14,2</i>	<i>12</i>

## Et maintenant ?

Conformément à l'article L111.1 du code de l'Education, « l'éducation est la **première priorité nationale**. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. **Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser**. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction ». Ce « tous capables » est repris dans la lettre que le président E.Macron vous a adressée le 6 septembre : il s'est engagé à « **redonner aux acteurs de terrain la capacité d'innover, de déployer les méthodes dont l'efficacité a été mesurée afin de créer les conditions concrètes de la réussite de tous les élèves** ». Les ambitions et finalités sont développées par le ministre J.M Blanquer qui « rappelle la nécessité pour l'Ecole d'être l'Ecole de la **confiance** et de la **liberté**, l'Ecole de la **République**, l'Ecole de l'**excellence** et L'Ecole de la **bienveillance** ». Lors de l'accueil des stagiaires à cette rentrée, notre rectrice, B.Gille, a explicité longuement le sens de cette **bienveillance exigeante**, je souhaite que chacun.e d'entre vous n'hésite pas à me solliciter s'il doute de la traduction qu'elle doit prendre dans ses pratiques professionnelles.

Nous poursuivons donc la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République (Loi N°2013-595 parue au JO du 9 juillet 2013), en particulier dans ce qu'elle affirme comme le cœur d'une école ouverte à tous, **l'éducation inclusive**, une des priorités affichées pour la rentrée 2017.

Ces ambitions et finalités impliquent de travailler **l'autonomie des élèves**, leur **maîtrise de la langue** et leurs **méthodes de travail**, particulièrement fragiles chez les élèves que vous accueillez dans vos classes de première, alors qu'ils étaient autrefois appelés à redoubler leur 2GT. Chacune des situations d'apprentissages doit être l'occasion de mettre en œuvre des stratégies de pédagogie différenciée, visant au développement de ces compétences, même si l'accompagnement personnalisé, les activités interdisciplinaires ou les projets sont des moments privilégiés. Cette posture pédagogique d'un enseignant attentif aux besoins des élèves, s'impose à toutes les situations d'apprentissage. Je continuerai d'être particulièrement attentive, dans chacune de nos rencontres, à l'effectivité de ces mises en œuvre.



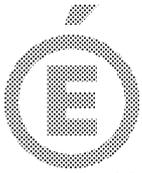
La mise en œuvre du **parcours Avenir**, proposé depuis la rentrée scolaire 2015, à tous les élèves de la classe de 6e à la classe de terminale se poursuit. Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers les études supérieures, avec nos collègues qui enseignent en BTS, les partenaires de l'université et de l'IUT, nous poursuivrons le travail engagé sur le **continuum bac -3, bac +3** et je vous invite à développer les actions et les liens permettant de mieux connaître donc de fluidifier ces parcours.

La circulaire de rentrée (n° 2017-045 du 9-3-2017) évoque un autre point fondamental, celui d'une **nouvelle culture de l'évaluation** au service des apprentissages : « *les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles* ». Nous y travaillerons ensemble, avec des approches adaptées, afin de réinterroger l'évaluation des compétences, le droit à l'erreur et les écrits professionnels. Des actions de notre plan d'animation y seront consacrées.

Depuis la mise en œuvre du plan de **lutte contre le décrochage scolaire**, le nombre de d'élèves sortant chaque année du système éducatif sans qualification a baissé progressivement. L'effort consenti se traduit également dans notre académie par des résultats encourageants du bilan intermédiaire : l'objectif visé pour 2019 est 6 %, nous sommes à 7,2% avec une valeur de départ à 8,1%. Pour contribuer à atteindre cet objectif de réduire d'un quart le taux de décrochage scolaire, il s'agit pour chacun.e de vous d'engager en équipe et au sein de la classe, des mesures dans le domaine de la **prévention** afin d'accroître la **persévérance** scolaire. L'effort accompli pour favoriser le maintien en formation des élèves ayant échoué aux examens des voies générale, technologique et professionnelle (baccalauréat, BT, BTS, CAP) est prolongé. Les élèves sont autorisés à préparer les examens à nouveau dans l'établissement dans lequel ils étaient précédemment scolarisés. À la rentrée scolaire 2017, l'objectif est d'augmenter significativement le nombre de lycéens qui tentent à nouveau leur chance après avoir été ajournés au baccalauréat, de leur proposer un parcours adapté à leurs acquis et à leurs projets et de les accompagner jusqu'à l'obtention du diplôme. Avec la même volonté de permettre la réussite de tous, la conservation du bénéfice des notes est étendue aux cas de changement de série dans les voies générale et technologique et aux changements de spécialité dans la voie professionnelle. Ces dispositions réglementaires nouvelles prennent effet pour l'année scolaire 2017-2018.

A propos d'une **École laïque qui prépare aux enjeux d'une société démocratique**, la circulaire de rentrée rappelle l'importance d'une **culture commune** incluant la pédagogie de la laïcité, l'enseignement moral et civique (EMC), la mise en œuvre du parcours citoyen, la lutte contre les discriminations, le développement de l'éducation aux médias et à l'information, et la généralisation de l'éducation au développement durable qui préparent les élèves à devenir des citoyens actifs, responsables et engagés dans notre société démocratique. Grâce à votre engagement et à l'appui de nos partenaires, les projets menés par vos équipes impliquées dans l'EMC sont présentés chaque année lors d'une journée d'animation. La communication et la mutualisation de nos pratiques est essentielle dans l'acquisition de cette culture commune qui doit imprégner nos pratiques quotidiennes. Parce qu'elle est constitutive de la mission des personnels de transmettre et de faire partager les valeurs républicaines, qu'elle est également au cœur de la réflexion sur l'éthique et la pratique professionnelle, je vous invite à bénéficier de ce temps de formation précieux.

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les nouveaux programmes ont conforté **la place du numérique dans les enseignements et les pratiques éducatives**. Pour favoriser la généralisation des usages pédagogiques du numérique, le groupe GREID (Groupe de réflexion et d'expérimentation informatique disciplinaire)



4

biotechnologies poursuivra sa communication, comme il l'a fait en 2016-17, au travers de temps de rencontres conviviaux « les cafés numériques » qui seront à nouveau programmés. Je réitère le souhait que les outils numériques qui sont devenus ceux de votre quotidien permettent, entre autres, une plus grande mutualisation des ressources. J'insiste donc -encore- pour que chacun d'entre vous utilise son **adresse électronique professionnelle**, seule adresse fonctionnelle pour recevoir les messages que j'adresse régulièrement sur la liste de diffusion.

Pour répondre aux grandes lignes de la circulaire de rentrée 2017, et avec Estelle Guillaumet, chargée de mission, nous avons construit un plan d'animation riche et ambitieux, en complément du PAF que vous pouvez encore consulter, car nombre de stages sont en public désigné. Pour échanger et exprimer vos besoins en termes d'accompagnement et de formation n'hésitez pas à la solliciter **Estelle.Guillaumet@ac-creteil.fr**

Pour terminer, je vous rappelle la mise en œuvre **du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations** PPCR, sur lequel nous aurons l'occasion d'échanger cette année. Le texte fondateur est le décret no 2017-786 du 5 mai 2017. Divers documents explicitent les objectifs des rendez-vous de carrière, les modalités de leur mise en œuvre et aident à préparer les entretiens. Vous pourrez retrouver toutes les informations utiles sur le site web suivant : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>. Pour enrichir les rendez-vous de carrière et percevoir au mieux le travail que vous menez dans vos classes mais plus largement dans votre établissement, je consulte votre dossier personnel dans i-prof : je vous engage donc à le compléter et à le mettre à jour chaque année. Je précise enfin que ces nouvelles modalités ne remettent pas en cause le travail d'accompagnement qui me tient à cœur et qu'entre ces rendez-vous à calendrier contraint, vous pouvez toujours me solliciter pour une visite-conseil à laquelle je m'efforcerai de répondre.

Parce que tous les élèves méritent notre engagement, je tiens à vous assurer que je m'attache à rester à votre écoute pour vous aider à remplir votre noble mission auprès d'eux. **Bienveillance, exigence, respect et confiance** vis-à-vis des élèves sont des valeurs essentielles dans vos activités professionnelles, ce sont ces mêmes valeurs qui guident le travail que je poursuivrai avec vous. C'est la qualité de notre travail qui nous rapproche de l'excellence, je sais pouvoir compter sur vous pour viser cette amélioration continue de la qualité. Je vous adresse tous mes vœux d'épanouissement et de réussite professionnelle pour cette nouvelle année scolaire.

Claudine SCHUSTER